



Accident non responsable avec police sous alcool

Par **john john**, le **04/09/2014** à **17:01**

Bonjour,rnrnJ'habite à Dijon et j'étais en vacance à Nice lorsque ce dimanche matin à 06H00, je circulais normalement et un véhicule de police en intervention a perdu le contrôle et il est venu me percuter.rnLes policiers m'ont fait souffler et j'avais un taux de 0,34 à l'éthylomètre. Je suis assuré au tiers et ils m'ont dit que du coup c'était moi le responsable de l'accident.rnEn plus de cela, j'apprends au commissariat que mon permis est invalide pour solde de points nul depuis 05/2012 (sur ce point je précise que je n'ai jamais reçu la notification pour restituer mon permis)rnJe n'ai pas fait de constat et j'ai juste été entendu sur les circonstances par procès verbal et ils m'ont fait la notification donc j'ai rendu mon permis.rnQuelle va être la suite? Suis je responsable à cause de l'alcoolémie? ou du permis annulé alors que je n'étais pas au courant? et qui va prendre en charge la réparation de mon véhicule (aile avant droite à changer et rétro arraché? (c'est à ma charge ou à l'assurance de la police?)rnMerci pour votre aide...

Par **moisse**, le **06/09/2014** à **11:39**

Bonjour,rn[citation] je circulais normalement et un véhicule de police en intervention a perdu le contrôle et il est venu me percuter[/citation]rnJe lis : j'ai refusé la priorité dont bénéficie un véhicule de police en intervention et celui-ci est venu me percuter.rnEn plus je n'ai plus de permis valide (donc assurance inopérante) et je conduisais sous l'empire d'un état alcoolique.rnDirection l'avocat le plus proche.rnLa police n'a pas d'assurance, c'est l'état qui est garant de ses intérêts.

Par **Lag0**, le **06/09/2014** à **11:50**

[citation]Je lis : j'ai refusé la priorité dont bénéficie un véhicule de police en intervention et celui-ci est venu me percuter. [/citation]
Bonjour,
Pas nécessairement.
L'accident a pu avoir lieu sans qu'il y ait un refus de priorité de la part de John John. Il faut être devin pour l'affirmer avec le peu d'informations dont nous disposons.

Par **moisse**, le **07/09/2014** à **09:27**

Hello,
Non non, il suffit d'un peu de bon sens, une aile avant droite et un rétro incitent à croire à une collision entre 2 véhicules.

Par **John John**, le **07/09/2014** à **13:37**

Bjr,
les circonstances de l'accident sont: je roule sur ma voie et dans un virage à droite sur chaussée mouillée, le véhicule de police qui roulait vite se déporte sur ma voie et me percute donc je n'ai pas fait de refus de priorité.
Pour le solde de point nul sur mon permis, il ne m'a jamais été notifié donc j'avais le droit de conduire, donc j'étais assuré! non?
Pour l'alcoolémie, c'est une infraction qui dépend du tribunal de police, j'attend l'amende. Cela ne me rend pas responsable de l'accident. non?
Je n'ai pas encore prévenu mon assurance mais c'est bien à l'état de prendre en charge les réparations de ma voiture? et à moi d'assumer la conduite sous alcool, la perte de mon permis qui m'a été notifié et les conséquences vis à vis de l'assurance (majoration, radiation etc etc...)
Qu'en pensez vous?
Merci d'avance,

Par **moisse**, le **07/09/2014** à **15:54**

Je ne mets pas en doute votre bonne foi, mais si vous roulez à droite et êtes percuté coté droit, le véhicule n'arrive pas en face et n'est pas déporté sur sa gauche.
Pour ce qui est de la notification des retraits de points, encore faut-il que votre adresse n'ait pas changé, changement non effectué, pour que toutes ces notifications disparaissent dans la nature.
L'imprégnation alcoolique en soit ne vous rend pas responsable du sinistre encore que cela peut y contribuer, mais suspend aussi vos garanties automobiles.
De sorte que votre assureur n'exercera aucun recours en tant qu'assuré au tiers.

Par **John John**, le **08/09/2014** à **14:18**

Merci pour vos réponses!
En fait je roulais sur la voie de gauche pour tourner dans une rue à gauche et le véhicule de police me dépassait par la droite sur sa voie quand il s'est déporté sur moi...
Mon cas a l'air bien compliqué et franchement je n'ai que des avis contradictoires de part et d'autres....
Je vais laisser courir et attendre de voir si la police contacte mon

assurance pour la réparation de leur véhicule car je n'ai pas de constat...rnet donc j'aurais cette derniere question: est on obligé de déclarer un sinistre à son assurance?